

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **14/12/2021**



sommaire

Propos introductif du Président 3

Avis et déclarations sur les rapports

de l'Exécutif régional

Projet de Mandat et Orientations budgétaires pour 2022	5
Évaluation des politiques publiques	18
Situation filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté - Rapport d'étape	20
Présentation du rapport de développement durable 2020-2021	23
Présentation du bilan réglementaire du SRADDET et lancement d'une procédure de modification	25
Classement de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Bief du Nanchez (Jura)	27
Rapport d'activité de SNCF Voyageurs relatif au réseau TER Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2020	29
Avenant n° 5 à la Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2018-2025	32
Rapport Égalité Femmes/Hommes 2021	34



propos introductif du président

Mes chers collègues,
Quelques mots pour introduire notre dernière séance plénière pour l'année 2021. Elle se tient malheureusement sous forme de visioconférence en raison de la situation sanitaire...

Je salue les élus présents, Marie-Guide Dufay est excusée, Michel Neugnot participe ainsi que Stéphanie Modde, vice-présidente en charge de la Transition écologique : énergie, biodiversité, alimentation, économie circulaire, eau qui devra nous quitter impérativement pour 14h.

L'année 2021, vous le savez, a été dense pour notre assemblée. J'y vois l'engagement fort de chacune et chacun d'entre vous, au service des missions de notre CESER. Elles font sens... être placé auprès du Conseil régional, qui a fait l'objet d'un renouvellement avec les élections de juin, et représenter la société civile organisée.

La crise sanitaire a marqué nos travaux, d'une part dans sa prise en compte dans nos réflexions et préconisations, mais aussi, d'un point de vue très pratique, en nous contraignant par exemple à tenir 4 de nos 8 séances plénières sous forme de visioconférence.

L'élection du Bureau à mi-mandat, qui s'est tenue dès janvier, nous a fait basculer dans la seconde partie du mandat. Il court jusqu'à fin 2023. Il ne nous reste donc que deux années pour poursuivre la mise en œuvre de notre projet de mandat 2018-2023.

Dans la continuité de nos ateliers de novembre 2020, à l'occasion desquels l'ensemble des conseillères et conseillers ont pu largement s'exprimer, l'année 2021 a fait l'objet de nombreuses réflexions visant à faire évoluer les méthodes de travail de notre CESER.

Le retour sur nos préconisations depuis 2018, réalisé par le Conseil régional, est venu nourrir ces réflexions sur nos méthodes.

Il s'agit d'une démarche assez inédite, et j'en remercie la Présidente, réélue, qui a vocation à s'inscrire sur la durée et peut constituer un bon support de dialogue avec le nouvel exécutif. Il complète nos démarches déjà en place pour le suivi de nos travaux.

Je souhaite que ces évolutions dans nos méthodes de travail deviennent rapidement opérationnelles en 2022.

Nous avons connu en 2021 de nombreuses séquences de travail passionnantes à travers des auditions, des interventions, des déplacements, des visites et rencontres. La liste est longue... nous avons connu des séquences riches, comme sur la ruralité à Flavigny-sur-Ozerain, sur l'intermodalité à Mâcon, la culture à Belfort, sur l'hydrogène à Dijon, afin de nous acculturer à ce sujet important... j'en oublie, veuillez m'en excuser.

L'année a aussi vu le rendu de deux rapports, le volet "Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté" pour la saisine de la Présidente, approuvé en juin à Dole, ainsi que l'autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs", approuvée en octobre à Besançon.

Pour cette séance d'aujourd'hui, nous avons été saisis par le nouvel exécutif régional sur 9 rapports. Le rapport 1.1 présente une particularité puisqu'il comprend le Projet de mandat ainsi que les Orientations budgétaires.

Nous débiterons par les rapports concernant M^{me} Modde.

Le projet d'avis sur le rapport 1-3 Présentation du rapport de développement durable 2020-2021, sera présenté par Martine Esther Petit.

Le projet d'avis sur le rapport 4-1 Présentation du bilan réglementaire du SRADDET et lancement d'une procédure de modification sera présenté par Annick Guyénot.

Thierry Rigaud présentera l'avis sur le rapport 4-7 Classement de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Bief du Nanchez (Jura).

Le projet d'avis sur le Projet de mandat, par sa dimension transversale, a été préparé par le Bureau. Il a été nourri, d'une part, par les deux présentations faites en amont par Michel Neugnot, en exclusivité pour les grandes orientations lors de notre bureau à Pesmes, puis devant les commissions réunies le 3 décembre dernier, qu'il en soit remercié, et d'autre part, par les contributions de nos instances de travail.

Je présenterai ce projet d'avis avec les présidents de commission concernés.

Le projet d'avis sur les Orientations budgétaires pour 2022 sera présenté par Vincent Delatte.

Pour le rapport 1-5 : Évaluation des politiques publiques, Daniel Boucon interviendra.

Hubert Belz présentera l'avis sur le rapport 2-2 Situation filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté - Rapport d'étape.

Cédric Journeau présentera les projets d'avis pour les 2 rapports traitant du ferroviaire, à savoir, 4-2 Rapport d'activité de SNCF Voyageurs relatif au réseau TER Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2020, et 4-3 Avenant n°5 à la Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2018-2025.

Enfin, pour le dernier projet d'avis portant sur le Rapport Égalité Femmes/Hommes 2021, c'est Corinne Molina qui interviendra.

S'agissant de notre assemblée, je vous informe de la démission de Loïc Dufour (CJD - Centre des jeunes dirigeants d'entreprise), par courrier en date du 8 décembre et de Catherine Morice.

Place aux déclarations préalables, s'il y en a, puis à nos travaux...

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Partie 1 : Contribution au Projet de Mandat 2021-2028 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Introduction

Le plan de mandat s'inscrit dans la stratégie qui guide le SRADDET Ici 2050. Il s'appuie cependant sur un diagnostic actualisé intégrant les nouvelles données territoriales.

Ce diagnostic fait l'état de la situation de la Bourgogne-Franche-Comté, suggère de nouvelles grilles d'analyse et d'intervention s'appuyant sur LES NOUVELLES DONNÉES TERRITORIALES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, contribue à la définition des enjeux du plan de mandat. Il fait écho aux propos d'Olivier Bouba Olga lors du séminaire du CESER de juillet 2016 : *"c'est peut-être la chance de la Région Bourgogne-Franche-Comté de ne pas compter en son sein de grande ville érigée en unique moteur métropolitain pour l'ensemble de la région, car cela oblige d'emblée à penser autrement le développement territorial, en étant attentif aux potentialités de développement de l'ensemble des territoires qui composent cette région"*

La description de l'état de la Bourgogne-Franche-Comté est réaliste et lucide. Sans réelle surprise, elle interroge sur la prise en compte d'enjeux identifiés par le CESER dans ses travaux antérieurs dont l'avis sur le SRADDET.

Le CESER réaffirme :

- Qu'une attention particulière est à porter sur la situation de l'Ouest de la Bourgogne-Franche-Comté, qui est profondément marqué par des inégalités en termes de richesses, de démographie, d'accès aux services publics, d'infrastructure... Si d'autres territoires infra régionaux vivent ces situations, l'Ouest de la région constitue un fait spécifique par son effet massif (la moitié de la superficie régionale) et son éloignement de la zone urbaine de l'Est qui est le siège de décisions politiques, économiques. On risque ainsi une véritable fracture qui met à mal la cohésion et la cohérence régionales.
- Que la vision politique de l'évolution du modèle économique doit être clarifiée. L'économie productive ne peut répondre seule au maintien des richesses sur un territoire. Alors que certains territoires sont en déclin prononcé, d'autres s'organisent sur la base de ressources endogènes, questionnant alors la complémentarité entre économie productive et économie résidentielle et présente, recommandation qui reste d'actualité en référence aux nouvelles grilles d'analyse évoquées plus haut.

Contributions aux orientations transversales

Les grandes orientations transversales prennent toute la mesure de réalités déjà bien identifiées. La nécessaire "approche différenciée" s'appuie même explicitement sur des recommandations du CESER formulées dans son rapport "Dynamiques territoriales".

Plusieurs préconisations nécessitent d'être clairement renouvelées :

- Considérant que les projets locaux à fort impact sur le développement territorial sont à la croisée de multiples enjeux, le CESER préconise pour la conduite de ces projets une approche transversale et intégrée.
- Les projets sont devenus pluriels, complexes, multi-acteurs, multi-échelles. Leur réussite dépend de la mise en réseau des acteurs reposant sur des relations construites dans la durée et une compréhension mutuelle. Le Conseil régional a un rôle à jouer dans l'organisation de la concertation et d'une gouvernance reconnaissant le pouvoir décisionnel des acteurs locaux. À titre d'exemple, l'hydrogène pourrait induire une concurrence infra-régionale. Le CESER recommande que la Région inscrive la contractualisation avec les territoires dans le respect des axes stratégiques d'un projet au service du développement de la Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER recommande de ne pas déléguer ce rôle à des structures intermédiaires.

- Agir pour que la Bourgogne-Franche-Comté existe au-delà d'une "institution publique administrative" va de pair avec l'exigence de cohésion. La cohésion politique interne de la Bourgogne-Franche-Comté est à construire pour que le travail collégial fédérant toutes les échelles institutionnelles, amorcé dans le contexte de crise, soit renforcé. La CTAP doit prendre toute sa place dans cette dynamique qui relève avant tout de la responsabilité partagée par les acteurs.
- La cohésion du territoire conditionne la reconnaissance de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'échelle nationale et européenne et par là-même son attractivité. Elle implique de prendre toute la mesure de la situation des territoires de frange, d'assurer l'appui et l'accompagnement régionaux dans une perspective de coopération entre régions voisines et avec la Suisse.
- Inscrire la coopération interrégionale dans la pratique politique de l'institution régionale et institutionnaliser cette pratique par une organisation politique et administrative.
- Affirmer une ambition européenne prenant en compte la responsabilité de l'institution régionale vis-à-vis des jeunes dans la construction d'une Europe répondant à leurs attentes. La notion de contractualisation avec l'Europe inscrite dans le plan de mandat révèle une vision de l'Europe trop souvent réduite à la possibilité de financer des projets en bénéficiant de fonds européens et à la gestion de ces fonds.
- Enfin le CESER porte une attention particulière à la préconisation faite de façon récurrente, de repérer, d'analyser les innovations locales aussi bien économiques que sociales et donc de rencontrer les citoyens qui agissent dans leur territoire. Il s'agit de comprendre en quoi ces initiatives peuvent contribuer à un développement équilibré des territoires régionaux et impulser un nouveau modèle économique.

Contribution à l'action régionale et aux priorités du mandat

Axe 1 : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION

Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

SOUTIEN AUX PME INDUSTRIELLES

L'enjeu de la relocalisation des productions industrielles et de la création de valeur ajoutée sur le territoire sera au cœur de l'action régionale. Les entreprises devront, dès lors qu'elles bénéficient d'aides financières de la Région, prendre des engagements sociaux et environnementaux.

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- Faire évoluer l'organisation économique et relocaliser : initier un pacte de relocalisation des productions industrielles à haute valeur ajoutée ou stratégiques, diversifier les chaînes d'approvisionnement et relocaliser les centres de décision et de production critiques, soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière "déchets" par le développement d'entreprises de réemploi et de valorisation matière ou énergétique des déchets.

Agriculture, viticulture et agroalimentaire

CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Afin de renforcer l'attractivité des métiers agricoles, la Région, qui aura la responsabilité de la "Dotation Jeunes Agriculteurs" à partir de 2023, maintiendra son accompagnement financier à l'identique, malgré une baisse des dotations financières de l'Europe. Elle facilitera l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer d'une transmission "familiale".

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- Au-delà de l'accompagnement pour l'installation proprement dite et l'élaboration du projet, des mesures sont à prendre pour l'accès au foncier. La responsabilité des agriculteurs est aussi engagée. Mettre à disposition du foncier pour une activité de maraîchage, accepter que son repreneur change l'activité de l'exploitation ou même l'aider dans son installation, requiert un profond changement de culture, de références. Plus que de mesures, il s'agit de confiance et de connaissance mutuelle. Provoquer la rencontre des différents acteurs est une initiative à développer.

DÉFENDRE LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS

La Région poursuivra son soutien en direction des filières agricoles sur la base de la contractualisation, en s'appuyant notamment sur la constitution de signes de qualité à

même de générer de la plus-value. Elle accompagnera les agriculteurs dans les adaptations nécessaires pour diversifier leurs revenus.

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- Contractualiser, pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail.

La Région poursuivra la mise en œuvre d'audits permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique.

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- Réaliser des audits collectifs pour favoriser la diversification vers de l'alimentation locale, bio et durable. Le lien à l'histoire, le poids des investissements, parfois celui des mentalités, ne permettent pas toujours aux agriculteurs de s'ouvrir à d'autres pratiques ou filières. Le soutien par le Conseil régional à la réalisation d'audits collectifs doit favoriser les diversifications, pour augmenter le nombre d'hectares couverts par les cultures vivrières, contribuant ainsi à plus d'autonomie alimentaire.

Face à la forte évolutivité de la crise climatique, la Région accompagnera l'agriculture et les acteurs de l'innovation dans l'expérimentation et la diffusion de pratiques nouvelles transposables (espaces tests agricoles...).

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- La mise en situation pratique, dans la conduite d'un projet de production de produits bio et locaux, permet au porteur d'être accompagné et de s'intégrer dans une dynamique de coopération et d'ouverture. À ce titre, le principe de l'accueil en espace-test (lieu pour se former, tester et démarrer son activité), proposé par différentes structures, est à retenir en favorisant la mise en réseau et en l'adaptant aux spécificités de la restauration collective.

La Région poursuivra son action pour structurer la filière biologique, de la production à la transformation, afin de sécuriser les débouchés.

- Cet axe rejoint les préconisations de l'avis "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective - Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté."

Formation des demandeurs d'emploi

Les priorités de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi sont cohérentes avec les préconisations du CESER, notamment celles récemment présentées dans le rapport "Formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs habitants ?", adopté le 19 octobre 2021. La démarche transversale de différenciation par territoires et par publics va également dans le sens de ce rapport.

Pistes d'actions complémentaires

- Créer un guichet unique avec accompagnement humain recensant l'ensemble des aides, notamment financières, pour les stagiaires de la formation. Ce besoin a été évoqué à plusieurs reprises lors des auditions menées par la commission Formation-Recherche avec les acteurs de terrain. L'importance de l'information a également été mise en avant par l'évaluation des nouvelles mesures "d'aides régionales - compléments de rémunération des stagiaires" demandée par la Région et présentée en mai 2021.
- Valoriser les métiers et les filières qui peinent à recruter, en ouvrant la possibilité de bonifier la rémunération des stagiaires ou de leur octroyer des aides financières supplémentaires lorsqu'ils intègrent des formations dans ces secteurs en tension.
- Former les travailleurs intérimaires, au même titre que les salariés directement employés par les entreprises, en incitant par exemple le développement des Contrats de développement professionnel. Ces travailleurs sont en nombre important dans certains secteurs clés de l'économie régionale, comme l'automobile, dont la transformation profonde est déjà amorcée.

Formations sanitaires et sociales

Les mesures annoncées pour les formations sanitaires et sociales répondent aux besoins exprimés par le secteur.

Pistes d'actions complémentaires

- Dans le contexte de crise sanitaire, mettre en œuvre d'urgence ce que propose le projet de mandat par des déclinaisons opérationnelles.
- Développer une communication positive pour changer l'image des métiers du secteur sanitaire et social.

Éducation

L'annonce de la mise en place d'une tarification progressive pour la restauration et l'hébergement dans les lycées, en lien avec les revenus des familles fait écho à l'avis du

CESER du 26 mars 2019 sur les "mesures pour le pouvoir d'achat en faveur des élèves boursiers internes".

L'accroissement de la place des produits locaux et biologiques dans les cantines va nécessairement s'accompagner d'une hausse des tarifs. Le CESER recommande donc de mettre en place rapidement cette tarification progressive pour tous, au-delà de l'expérimentation annoncée.

Piste d'actions complémentaires

- Mobiliser la CTAP sur le besoin de coordination des politiques d'équipement entre les établissements scolaires de différents niveaux (de la maternelle au lycée).

Apprentissage

La formulation présentant l'apprentissage comme un "vecteur d'aménagement du territoire et de développement économique" destiné aux publics éloignés de la formation ou peu enclins à poursuivre leurs études est malheureuse et laisse entrevoir une vision réductrice de ce domaine. Cette formulation devrait être revue afin de mettre en avant l'importance de l'apprentissage comme voie de formation à valoriser.

Piste d'actions complémentaires

- Ne pas opposer les lycées professionnels et les CFA, mais mettre en avant leur complémentarité. Chaque type d'établissement a sa place, en particulier dans un contexte d'émergence de nouveaux métiers où tous les niveaux et approches pédagogiques sont nécessaires.

Orientation tout au long de la vie

Le CESER note la volonté de la Région de développer l'offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation.

Piste d'actions complémentaires

- Le CESER rappelle l'importance de l'accompagnement humain, et appelle la Région à conserver tous les supports (numérique, papier, rencontres physiques) et à inciter le plus largement possible tous les acteurs à faire la promotion des métiers.

Enseignement supérieur et recherche

Le CESER souhaite que la Région explicite le sens premier qu'elle entend donner à sa politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Est-ce promouvoir et soutenir l'excellence ou assurer un accès à des études supérieures de qualité à davantage de jeunes, dans une logique de démocratisation ? Ces deux injonctions sont difficilement compatibles dans la mesure où elles correspondent à deux approches différentes.

Par ailleurs, le CESER rappelle ce qu'il a déjà exprimé à plusieurs reprises au cours des dernières années et qu'il ne retrouve pas de façon suffisamment claire dans le projet de mandat : l'inscription de l'Université, au sens large du terme, au cœur des grands axes stratégiques.

Axe 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMÉRIQUE

On peut noter que le sujet de la sobriété foncière n'apparaît pas dans "L'action régionale et les priorités du mandat". Il est cependant présent dans "Les orientations transversales". Ainsi peut-on lire que "la déclinaison de l'action opérationnelle de la Région par politique publique devra prendre en compte et contribuer à ces orientations transversales" au rang desquelles figure bien le sujet de la sobriété foncière via le SRADDET. Cependant, il peut être regrettable de ne pas avoir, sur ce sujet spécifique, une description claire de l'action régionale en la matière.

Piste d'actions complémentaires

- Intégrer, en cohérence avec les préconisations du CESER sur cette question concernant le RADD et en complément de son identification dans les orientations transversales, une thématique Sobriété foncière dans l'axe 2 de "L'action régionale et les priorités du mandat".

Transition énergétique

Le CESER note l'objectif général affiché par la Région de "contribuer à la massification de la rénovation économe et performante des bâtiments pour les collectivités/associations/bailleurs sociaux".

Tout en ayant à l'esprit les éléments d'informations fournis les années précédentes par les élus et services de la Région, il souligne à nouveau et déplore la complexification croissante des dispositifs, leur articulation entre les niveaux national et local.

Piste d'actions complémentaires

- Souligner la place prépondérante et primordiale de la notion de sobriété. Les auditions menées actuellement par le CESER dans le cadre de son autosaisine qui sera rendue mi-2022 soulignent toutes la diminution insuffisante des consommations par rapport aux trajectoires souhaitables.

Numérique

La Région est lauréate 2021 d'un prix Territoria d'Argent catégorie "Transformation numérique" pour le dispositif "Billettique scolaire 2School".

Le plan de mandat souligne le double défi des infrastructures ("une Bourgogne-Franche-Comté 100% connectée") et celui des usages (notamment "l'inclusion numérique des citoyens").

Le CESER tient à souligner le défi particulier que posent les inégalités d'accès au numérique au niveau des territoires. Cela vaut pour tous les âges de la population, des adolescents pour leur accès, ainsi que celui de leurs familles, au numérique éducatif, aux personnes âgées particulièrement vulnérables et isolées.

Le CESER avait déjà posé ces alertes dans le cadre de ses divers travaux : "La pauvreté et la précarité en Bourgogne-Franche-Comté : une fatalité ?" (juin 2017), "Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique" (saisine, avril 2019), "Le numérique au service des habitants et des territoires" (septembre 2020).

Piste d'actions complémentaires

- Développer davantage le volet numérique sur le plan des orientations économiques, le numérique bouleversant également des pans entiers de l'économie.

Mobilités et infrastructures

La Région est lauréate 2021 d'un prix Territoria d'Or catégorie "Mobilités" pour le dispositif "Mobigo, Se déplacer simplement et à un prix abordable en Bourgogne-Franche-Comté", souligné comme étant un système "unique en Europe".

Réflexions complémentaires

- Le CESER s'interroge sur les notions concomitantes d'harmonisation et de différenciation que la Région appelle de ses vœux, en matière notamment de transports scolaires. Comment cela peut-il être mis en œuvre concrètement ?
- S'agissant du financement des infrastructures, le CESER note dans divers dossiers, du protocole de desserte des lignes fines du territoire (décembre 2020) à l'avenant n° 5 sur la convention TER (décembre 2021), une forme de transfert de responsabilité et de portage financier de la SNCF vers la Région. Ces conséquences financières sont lourdes. Le CESER s'interroge, à long terme, sur la capacité de prise en charge financière par la Région.

Biodiversité - Eau

Priorité de mandat : déclarer l'eau grande cause régionale et agir pour une gestion équitable de la ressource

Point de correspondance

Cette priorité renvoie à la préconisation majeure du CESER faite à la Région depuis de nombreuses années sur ce sujet et encore dernièrement avec la contribution du CESER "L'eau dans tous ses états" de juin 2021.

Piste d'actions complémentaires

- Demander à l'État, en application de l'Article L. 211-7 I ter du Code de l'environnement, de se voir confier la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau comme l'ont fait les Régions Bretagne, PACA et Grand Est.

Économie circulaire - Déchets

Priorité de mandat : Intégration des enjeux déchets et économie circulaire dans les politiques régionales

Point de correspondance

La Région a bien identifié que l'enjeu n° 1 était de développer une politique transversale "Déchets-économie circulaire intégrée à toutes les politiques menées par le Conseil régional, qu'il s'agisse de ses compétences propres (lycées par exemple) ou de ses politiques

d'intervention. Différents travaux commencés avec plusieurs directions (Lycées, Achats, ESS, Économie) sont à développer (éco-exemplarité, tri à la source des biodéchets, tri des déchets des administrations). Pour atteindre cet objectif, la formation/sensibilisation des agents et élus aux enjeux déchets/économie circulaire est une étape essentielle afin de démultiplier l'action.

Piste d'actions complémentaires

- Mettre en place un Service public régional du réemploi. Préconisation issue du rapport "Réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ?".

Axe 3 : FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE

Le CESER, à maintes reprises, a demandé à la Région que les compétences non obligatoires ne deviennent pas une variable d'ajustement de sa politique.

Le CESER salue le fait que la Région ait non seulement pris en compte cette demande, mais soit allée bien au-delà en érigeant ces thématiques en pilier de sa stratégie de mandat au travers de cet axe 3.

Aménagement du territoire

Priorité de mandat : Des territoires acteurs des transitions (contrats territoriaux)

Point de correspondance

Le rapport de la Région fait une référence directe au rapport du CESER "Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?" de 2017 sur la différenciation territoriale. De fait, le CESER ne peut que saluer l'engagement de la Région sur ce sujet suivant en cela les préconisations formulées en 2017.

Priorité de mandat : Pour une ruralité dynamique et innovante

Piste d'actions complémentaires

- Inscrire dans le projet de mandat, comme priorité, le renforcement des coopérations "villes-campagnes". Il s'agissait d'une préconisation phare du rapport des "Dynamiques territoriales".

Vie associative

La Région s'attachera, en 2022, à l'issue d'une concertation avec les principaux acteurs du secteur associatif, à identifier de nouveaux critères pour le dispositif d'aide aux emplois d'utilité sociale, visant, notamment, à accroître l'employabilité des postes stratégiques pour ces structures, ce qui peut passer, par un appui financier plus important pour un nombre d'emplois suivis plus ciblé.

Point de correspondance

Cette priorité renvoie aux préconisations majeures du CESER faites à la Région dans le cadre de son autosaisine "Soutenir les associations en développant les emplois" qui portent sur l'attribution d'une aide pluriannuelle et une augmentation significative de la part de fonctionnement.

Piste d'actions complémentaires

- Le CESER préconise, également, de créer un onglet "associatif" en accès direct sur le site de la Région. L'interface spécifique créée pour répondre aux demandes d'aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire pourrait être enrichie de l'ensemble des aides et dispositifs auxquels peuvent recourir les associations (seulement 7 présents sur la page actuelle). Des liens de connexion vers ces dispositifs ainsi que des tutoriels pourraient également y figurer facilitant ainsi leur appropriation pleine et entière.

La Région souhaite proposer aux associations qui assurent une mission structurante de niveau régional (les "têtes de réseaux") un cadre partenarial rénové et simplifié, visant à conforter le secteur associatif comme acteur essentiel de l'action publique.

Point de correspondance

Cette proposition est à rapprocher d'un avis émis par le CESER, le 11 septembre 2020, qui portait sur le soutien au monde associatif en privilégiant d'une part le financement pluriannuel par conventionnement et d'autre part de sortir de la pratique d'appel à projets au bénéfice d'un retour aux financements du fonctionnement.

Charte d'engagements réciproques

Le CESER soutient le projet de renouvellement de la charte d'engagements réciproques dès 2022. En effet, la précédente version avait été signée en 2015 et ne prenait pas en compte l'ensemble du territoire de la nouvelle Région (seulement la Franche-Comté).

Ce renouvellement offre plusieurs opportunités dont la collectivité doit se saisir :

- Réaffirmer le soutien de la Région à la vie associative.
- Défendre les principes de mixité, diversité, pluralité et laïcité. La charte de la laïcité présentée en décembre 2020 pourrait être reprise dans ce document.

Points de correspondance

Le CESER rappelle ses préconisations énoncées il y a un an, le 7 décembre 2020 :

- Accompagner les associations signataires de la charte de la Laïcité par des temps d'information, de formation et d'échanges, sous la forme d'assises de la Laïcité par exemple, pour faciliter sa mise en œuvre ainsi que son appropriation pleine et entière. Il convient de faire de ces structures associatives des signataires éclairés. Le Conseil régional peut s'appuyer sur un important réseau associatif dans la mise en place de ces actions. Ces temps d'information-formation sont particulièrement importants dans un contexte de dégradation du vivre-ensemble.
- Inciter les autres collectivités territoriales à se saisir de ce texte pour assurer un dialogue plus structuré entre les associations et les pouvoirs publics.
- Enfin, le CESER souhaite qu'un suivi de cette charte soit établi. Il préconise qu'une évaluation des thématiques de cette charte soit présentée annuellement au CESER.

Jeunesse

Sur la base des recommandations du CESER, la réflexion initiée en 2020 sur la mise en place d'un dialogue structuré pérenne avec les jeunes (et interrompue en raison du contexte sanitaire) sera reprise au sein d'un comité de pilotage associant l'État, le CRAJEP, le Mouvement associatif et le CRIJ.

Points de correspondance

Dans le cadre de son autosaisine "Jeunes et politiques publiques osons ensemble : pour un dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté", le CESER a émis plusieurs préconisations majeures.

- La première étant que les jeunes doivent avoir une place dans l'élaboration des politiques publiques qui relève d'un degré de participation et de co-construction élevé et pas uniquement de consultation.
- La seconde proposant que le dialogue structuré fasse l'objet d'une impulsion politique forte, stable et pérenne. Ainsi, la posture des élus doit être travaillée pour favoriser une écoute des jeunes et des échanges non-paternalistes.
- Enfin que le dialogue structuré ne doit pas être un dispositif de plus pour la Région mais bien un outil de la politique régionale destiné à la nourrir et à la renforcer sur des thématiques précises.

Égalité Femmes-Hommes

La politique volontariste de la Région en matière de réduction des inégalités s'inscrit dans la continuité du mandat précédent.

Le 25 avril 2019, Madame la Présidente de Région saisissait le CESER en ces termes :

"Isolement et monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes et des personnes dont elles ont la charge, en Bourgogne-Franche-Comté ? Quelles stratégies correctives peuvent être préconisées à court, moyen et long termes ?"

Le CESER se félicite que la Région travaille actuellement à reprendre nombre de ces préconisations dans sa stratégie de mandat.

Points de correspondance

Le CESER tient à rappeler deux des préconisations faites dans les rapports découlant de la saisine énoncée ci-dessus, "Femmes et Monoparentalité un double constat d'inégalités" et "De l'invisible détresse à la détresse des invisibles, isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever", que sont :

- L'importance de la création de crèches pour les agents du Conseil régional notamment sur les sites de Besançon et Dijon.
- L'accompagnement de la lutte contre l'isolement des femmes âgées en Bourgogne-Franche-Comté en contribuant financièrement à l'appel à projet régional de lutte contre l'isolement social organisé tous les ans depuis 8 ans.

Partie 2 : Contribution à la proposition de 1^{ère} déclinaison opérationnelle pour 2022 du projet de mandat

Un plan abattoirs sera décliné en 2022 au niveau de l'agroalimentaire

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- Conforter les abattoirs de proximité – Soutenir la création d'outils de transformation mutualisés. Le Conseil régional doit accompagner le développement de ces dispositifs, sous réserve d'une mutualisation, de contractualisation, d'un respect strict des règles d'hygiène, le tout encadré par un modèle économique viable.

La Région s'associera à la création d'une marque régionale garantissant une origine locale et la juste rémunération des agriculteurs adhérents. Elle s'engagera dans une ouverture renforcée des lycées aux productions locales.

Cet élément est à rapprocher de l'ensemble de l'avis "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective – Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté".

Tourisme

Amplifier l'action régionale pour le tourisme social et solidaire

Les aides actuelles de la Région en matière d'investissement seront bonifiées pour la rénovation et le développement des centres et villages de vacances. Le dispositif de soutien au tourisme social du PAIR, visant à la mise aux normes des établissements, sera pérennisé.

Cet élément est à rapprocher d'une préconisation du CESER :

- Mettre en place un plan de soutien aux acteurs du tourisme social et familial.

Attractivité

Une communication positive autour du thème "essayer la Bourgogne-Franche-Comté"

Le développement de l'attractivité ne peut se concevoir qu'en l'accompagnant de moyens dédiés en matière de communication positive autour du territoire. La Région se donnera les moyens d'assurer la promotion de notre région notamment dans l'optique d'en améliorer l'attractivité résidentielle.

Piste d'actions complémentaires

- La communication ne peut être généraliste. Il faut un plan d'actions précis, avec des cibles bien identifiées.

Partie 3 : Document d'orientations budgétaires 2022. La trajectoire financière de mandat

Des enjeux financiers clairement exposés

Le CESER souligne que **le rapport 1-1 énonce clairement les enjeux relatifs aux finances de la Région, dans les années à venir**. Cet exercice de transparence permet par exemple de bien prendre la mesure des incertitudes et des aléas qui pourraient impacter la collectivité (ex : resserrement des finances locales, aléas sur les recettes). De la même manière, la prospective financière permet de bien mesurer les enjeux en termes de soutenabilité des dépenses régionales.

L'objectif central de la stratégie financière est ainsi de disposer d'un **"cadrage financier de référence permettant de garantir la résilience des finances régionales sur toute la durée du mandat"**. In fine, il s'agit donc de **"préserver les capacités d'action de la Région"**.

Pour ce faire, la Région entend piloter la solvabilité régionale en fixant trois indicateurs de référence : une épargne brute "plancher" de 17% minimum, une capacité de désendettement inférieure à 7,5 ans à l'issue du mandat et une épargne nette "plancher" de 100 M€.

La Région entend également **"mobiliser des leviers supplémentaires au niveau des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement"**, étant donné que les recettes n'offrent que peu de variables d'ajustement et qu'une évolution plus favorable permettrait d'atténuer la contrainte sur les dépenses.

Poursuivre la dynamique actuelle pour préserver les capacités d'action de la Région dans les prochaines années

La crise de la COVID-19 a eu un important impact sur les finances publiques. Pour la Région, le maintien des marges de manœuvre constitue un enjeu vital dans les années à venir. À ce titre, le rapport 1-1 indique que **"la priorisation et la temporalité de la mise en œuvre opérationnelle du projet de mandat seront définies en cohérence avec les capacités financières de la Région, lesquelles seront actualisées tous les ans lors des travaux de prospective financière pluriannuelle"**.

Dans ce contexte, le CESER préconise de poursuivre ou d'intensifier les chantiers suivants.

Renforcer les capacités d'action collective publique et privée

La raréfaction des ressources impose de renforcer les approches collectives, publiques et privées, afin de dépasser les clivages et de réussir collectivement le défi des transitions et d'adaptation au changement climatique.

En termes de gouvernance, les élus régionaux ont un rôle important pour mobiliser et rassembler les acteurs publics et privés, dans l'objectif de porter des projets structurants pour la Bourgogne-Franche-Comté. Certes, la Région n'a pas toutes les cartes en main. Elle dispose néanmoins de plusieurs leviers pour mobiliser les acteurs, comme par exemple le SRADDET que le rapport 1-1 désigne comme le **"schéma des transitions"**. Dans ce contexte :

- La démarche collective engagée par la Région et les EPCI pour faire face à la crise COVID-19 gagnerait à être poursuivie, de manière à capitaliser sur les bonnes pratiques (ex : réactivité, souplesse...).
- La CTAP devrait être réactivée et dynamisée, notamment par la mise en place de groupes de travail opérationnels dédiés à la mise en œuvre d'actions concrètes pour les territoires et pour les citoyens. À ce titre, le CESER considère que les collectivités locales doivent assumer leurs responsabilités et leurs compétences. Il n'est pas acceptable que la Région doive suppléer certains financements ressortant d'autres niveaux de collectivités. Cette situation sera de moins en moins tenable, à l'avenir, compte tenu des contraintes financières.
- Les partenariats de la Région doivent être consolidés, dans une logique d'accompagnement toujours plus "sur mesure" et plus proche des porteurs de projets. La démarche de différenciation portée par la Région doit par exemple permettre d'aller dans ce sens (cf. page 42 du rapport 1-1).

Poursuivre le renforcement du pilotage et du suivi

Le CESER approuve l'engagement de la Région à renforcer ses outils de pilotage. Comme indiqué dans l'avis du CESER sur le BP 2021, le renforcement du pilotage budgétaire et financier constitue un élément "clé" tant d'un point de vue politique que technique. Cette démarche rejoint des préoccupations et des préconisations formulées dans plusieurs avis du CESER en matière de suivi budgétaire et de prospective financière.

En termes de pilotage financier, compte tenu des risques d'inflation, le CESER réitère sa préconisation visant à recourir à des "stress tests" (cf. avis sur le CA 2020). La collectivité est accompagnée par un cabinet conseil afin notamment de suivre les marchés et les risques de taux. Il est proposé que cette prestation de conseil permette également de recourir à des "stress tests" afin d'estimer les impacts financiers liés à une remontée des taux.

Le CESER considère que le pilotage et le suivi de certains dispositifs régionaux gagneraient à être renforcés, notamment lorsque le dispositif repose sur un accompagnement externalisé (exemple : dispositif d'aides en faveur des étudiants en difficulté à la suite de la perte totale ou partielle d'un emploi, avec une enveloppe initiale de 4 M€ au BP 2021 annulée à hauteur de 3,1 M€ en DM 2 de 2021). Dans ce cadre, une réflexion pourrait être envisagée afin que les conventions financières/partenariales comportent des modalités de suivi ou de reporting encore plus précises ou plus régulières, de manière à pouvoir réorienter l'action en tant que de besoins.

Le CESER considère que le suivi du PAIR doit faire l'objet d'un point d'attention spécifique concernant la conditionnalité des aides. Certaines entreprises ont bénéficié de subventions importantes, avec un droit de regard limité de la part de la Région. En effet, dans la majeure partie des cas, la conditionnalité des aides du PAIR se voulait essentiellement intrinsèque, c'est à dire liée directement à l'atteinte d'un objectif spécifique (ex : obligation de maintien de l'emploi dans l'entreprise). Le CESER préconise que le comité de suivi du PAIR engage une réflexion spécifique pour envisager une nouvelle approche de la conditionnalité des aides. Il s'agirait notamment de réaffirmer le fait qu'une aide publique constitue un instrument de politique structurelle et pas seulement conjoncturelle. Une aide doit en effet présenter une utilité pour orienter une politique économique sur le moyen ou le long terme, comme par exemple en termes de structuration de filières au niveau régional. Cette question gagnerait aussi à être abordée et traitée dans le prochain SRDEII.

Conforter l'évaluation des politiques publiques

Le CESER approuve les priorités proposées en matière d'évaluation. Elles sont rendues possibles dans la mesure où la Région dispose d'une véritable culture de l'évaluation qui s'est progressivement étoffée depuis la fusion des deux Régions.

Dans la perspective des travaux évaluatifs à venir, le CESER réaffirme sa volonté de jouer son rôle auprès de la Région, les CESER ayant pour mission "de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales" (cf. loi NOTRe). À ce titre, il entend participer activement au comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité, ainsi qu'aux comités de pilotage évaluatifs qui seront mis en place. Il s'agira notamment de porter le point de vue de la société civile organisée, dans l'objectif de co-construire des politiques publiques toujours plus en adéquation avec les besoins des territoires et des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté.

Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le rapport 1-1 énonce clairement les enjeux de maîtrise de dépenses de fonctionnement, condition sine qua non pour garantir un bon niveau d'autofinancement des investissements (cf. supra).

Or, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, les arbitrages budgétaires vont devenir de plus en plus complexes, avec le risque que la Région se recentre sur ses compétences obligatoires, délaissant progressivement ses autres interventions. Sur ce sujet, le CESER a régulièrement émis une alerte, à savoir que la Région doit renoncer à certains dispositifs d'intervention (ou à en réduire leur voilure), et ce afin de tenir un objectif d'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement extrêmement restreint.

Le CESER considère que l'action de la Région ne se résume pas à une somme de compétences définies par la loi, mais qu'elle renvoie également à assumer des responsabilités pour le développement régional et l'équité territoriale (ex : accès aux soins dans les territoires ruraux). Dans les années à venir, la Région gagnera à engager un dialogue renforcé avec ses partenaires et avec les porteurs de projets afin de partager avec eux les responsabilités, notamment concernant le financement.

En termes de préconisations, le CESER renvoie aux travaux suivants :

Autosaisine "Repenser la dépense publique locale" dans laquelle il préconise diverses mesures pour faciliter les arbitrages budgétaires, de manière à privilégier les dépenses aptes à produire de véritables effets de levier.

Avis sur les OB 2021 dans lequel le CESER préconisait d'ouvrir ou de poursuivre les chantiers suivants :

- La possibilité de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.
- Un réexamen global des dépenses de fonctionnement.
- Poursuivre la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional (pour plus de détails, voir l'avis du 10 novembre 2020).

Le CESER considère qu'un point de vigilance doit être porté quant aux perspectives de recrutement de personnel qui auront un impact direct sur le niveau d'épargne brute.

Regagner des marges de manœuvre en recherchant de nouveaux financements

Le CESER approuve la priorité visant à optimiser les fonds européens et à promouvoir l'idéal européen auprès des acteurs et des citoyens, puisqu'elle vise à capter de nouveaux financements de l'Union européenne, notamment par le biais d'appels à projets lancés par la Commission européenne.

Il approuve également la mobilisation de nouveaux financements européens visant à soutenir les entreprises. En 2022, il est en effet prévu la création d'un fonds avec le FEI (fonds européen d'investissement) qui sera doté de 45 M€ (30 M€ affectés à un outil de garantie et 15 M€ affectés à un fonds de co-investissement).

Cette démarche répond à une préconisation du CESER issue de son autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises" (octobre 2020) par laquelle le CESER proposait de créer un nouvel outil financier régional mobilisant des financements européens. Ces nouveaux crédits européens vont permettre de répondre (en partie) aux besoins d'investissements massifs auxquels les PME bourguignonnes et franc-comtoises vont devoir faire face dans les prochaines années.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 1 contre, 13 abstentions.

François Thibaut, au nom de la CGT

Concernant le projet de mandat :

Le projet de mandat, qui nous est soumis, est documenté et intéressant. Il sera nécessaire de suivre sa mise en œuvre, que les actes soient cohérents avec les mots.

Il insiste notamment sur la nécessaire différenciation des politiques publiques, tenant compte des territoires différents, mais aussi des bénéficiaires différents. Nous validons cette démarche, mais en rappelant que par différenciation nous entendons bien l'idée d'avoir des politiques publiques ciblées, adaptées, qui permettent de répondre aux besoins des populations et des territoires en proximité. Nous sommes opposés à la "différenciation", telle que la prévoit la loi 3DS, qui conduirait à des normes juridiques différentes d'un territoire à l'autre, rompant ainsi de fait avec l'égalité.

Pour la CGT, la mise en œuvre de la conditionnalité des aides et de son contrôle, a priori et a posteriori est aussi un élément essentiel qui doit être mis en œuvre dans le respect de la charte régionale incluse dans le PAIR.

- Concernant les orientations budgétaires : le débat se déroule alors que la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales sont loin d'être terminées.

Depuis de trop nombreuses années, les orientations budgétaires ont été marquées par des choix politiques de limitation du déficit public avec des politiques d'austérité successives conduisant à des budgets contraints. Ces choix se sont notamment traduits par la remise en cause de missions fondamentales dans les services publics, par exemple pour ceux de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la recherche, des transports.

Ceci, sauf depuis un an, où beaucoup ont redécouvert l'importance de services publics essentiels pour répondre aux besoins des populations. Du fait de la situation sanitaire, l'année 2021 a été complètement différente avec une situation budgétaire bouleversée, des investissements importants, des dispositifs d'aides nombreux. Comme quoi cela est possible et dépend de choix très politiques.

Si nous nous en félicitons, de même que nous apprécions globalement les orientations budgétaires 2022, avec une trajectoire lisible sur les années suivantes, nous sommes plus réservés sur le contenu. Ces réserves portent sur le manque d'ambition dans les choix budgétaires concernant des sujets qui sont des enjeux d'avenir. En effet, alors que l'environnement, la transition énergétique, la recherche sont présentés comme des priorités du projet de mandat, ils n'apparaissent pas comme des choix forts dans ce budget.

Pour autant il reste encore bien des incertitudes pour l'avenir, notamment pour les recettes. Cette question des recettes est fondamentale alors que les dépenses devraient rester dans les prochaines années à un niveau élevé.

Si les hypothèses de recettes sont plutôt orientées à la hausse dans les prévisions proposées par le Conseil régional, ces recettes, sujettes à fluctuations, axées sur une fraction de la TVA nous interrogent pour l'avenir.

Une part, désormais encore plus importante, des recettes de la Région est issue de la TVA avec, depuis cette année, la suppression de la part régionale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), transformée en une nouvelle fraction de TVA. Ce qui désengage encore plus les entreprises, et donc les richesses produites par leurs salariés, du financement des projets de la collectivité.

Nous avons critiqué la mise en place de ce dispositif dès le départ, la TVA étant un impôt très critiquable :

- impôt à la consommation, la TVA est corrélée directement à la consommation et une forte baisse de cette consommation réduit immédiatement les rentrées fiscales,
- impôt injuste car la TVA est supportée uniquement par le consommateur final et proportionnellement payé plus fortement par les personnes ayant de faibles revenus.

Enfin en matière de recettes, nous notons une incertitude concernant la taxe sur les cartes grises. D'une part la tendance actuelle affichée vers une mobilité plus raisonnée devrait logiquement conduire à diminuer les achats de véhicules automobiles. D'autre part, la volonté d'aller vers un parc important de véhicules électriques actuellement exonérés de taxe sur les cartes grises devrait faire diminuer fortement ce poste de recettes... sauf à changer la donne prochainement...

La CGT revendique toujours la nécessité d'une réforme fondamentale de l'ensemble de la fiscalité locale assise sur d'autres bases.

Parce que l'avis ne pointe pas suffisamment ces questions, la délégation CGT s'abstiendra.

Nicole Guyot, au nom du 1^{er} collège

Le 1^{er} collège approuve le plan de mandat 2021-2028 qui est très lisible.

Toutefois il souligne que l'économie n'est pas assez présente dans ce plan qui reste encore trop généraliste, et rappelle que la filière automobile est en pleine reconversion et qu'il y a lieu de poursuivre l'accompagnement des entreprises. Ceci est également valable dans l'agriculture où il n'y a pas assez de prise en compte de faits particuliers par rapport à la transition et encore trop d'éparpillements des fonds.

Martine Esther Petit, au nom de FNE BFC

Le plan de mandat 2021-2028 pour un avenir soutenable de la Région BFC manquerait-il d'ambition ?

Les actions d'adaptation ont pour vocation de gérer les conséquences du changement climatique, présentes et à venir. Cela implique de se préparer. Pour une collectivité, il s'agit de prendre conscience des conséquences des évolutions à venir pour son territoire et de travailler à réduire sa vulnérabilité au changement climatique, à la fois sur les plans socio-économiques (agriculture, élevage, pêche, tourisme, etc.) et environnementaux (eau, air, sol, biodiversité).

Une telle transformation implique tous les secteurs : quelle société voulons-nous construire ? Quels leviers actionner pour y parvenir ? Ces questions engagent l'ensemble de la population et doivent faire l'objet d'un vrai débat démocratique, que les différents scénarios viennent nourrir et éclairer. Ces transformations sont plus qu'une adaptation mais une refondation du contrat social.

Le plan de mandat déclare l'eau grande cause régionale, pour une gestion équitable de la ressource mais à quand une stratégie régionale des milieux aquatiques de Bourgogne-Franche-Comté ?

Anticiper le changement climatique en s'y adaptant permettrait d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et en intégrant l'enjeu de préservation de la qualité des eaux.

Il s'agit là de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfiques socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire sans omettre les aspects comportementaux (publicités, standards de vie, concurrences, mises en silos).

La contribution des écosystèmes en tant que puits et réservoirs de gaz à effet de serre et l'importance de les protéger pour atteindre l'objectif des 1,5° maintenu lors du "Pacte de Glasgow pour le climat" doivent être ancrées dans les décisions.

Les "solutions fondées sur la nature", qui permettent d'agir sur la lutte contre le changement climatique ou la gestion des risques naturels grâce aux écosystèmes, demandent de rehausser les ambitions politiques dès 2022.

La loi Climat et Résilience prévoit des dispositions diverses dont la lutte contre l'artificialisation des sols. Sobriété et adaptation à l'évolution climatique doivent ainsi s'afficher transversalement dans toutes les politiques publiques pour un vivre ensemble futur harmonieux et durable.

FNE BFC votera ce rapport.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

On ne peut être que globalement d'accord avec les grandes orientations de ce plan de mandat. Le pari, ou plus exactement le défi, est aujourd'hui de passer de la théorie à la pratique :

Comment concrètement "travailler à l'échelle des territoires sans laisser faire les égoïsmes territoriaux ?"

Comment concrètement "travailler ensemble, atteindre un objectif commun avec une notion de résultats et de co-responsabilité" ?

Comment partager la même vision de cet objectif commun, des résultats attendus ?

Comment concrètement "sortir de l'idée qu'une stratégie de développement se construit à la dimension du territoire et miser davantage sur les réseaux territoriaux et les interactions avec les territoires voisins" ?

Par bien des points, ces grandes orientations stratégiques croisent les travaux du CESER, renforcent la prégnance des enjeux que le CESER qualifie d'enjeux à ne pas manquer pour le développement de la Bourgogne-Franche-Comté. Parmi ces enjeux, celui qui vient d'être réaffirmé par le Président Roy : porter attention aux innovations sociales, aux innovations citoyennes.

Ce qui m'amène à formuler une suggestion :

Ne serait-il pas opportun pour le CESER de passer aux travaux pratiques ?

D'aller à la rencontre de ces innovations : de les repérer, de les analyser, de comprendre en quoi elles peuvent s'articuler avec les dynamiques et politiques régionales.

De conduire ce travail avec une méthode dynamique en tissant des liens avec les expressions citoyennes sur le territoire et pourquoi pas en s'appuyant sur l'expertise scientifique en matière d'innovation territoriale, expertise qui existe dans l'ESRI présent en BFC.

L'enseignement supérieur-recherche-innovation est sans doute un des champs qui illustrent le mieux l'écart entre un axe stratégique régional et la pratique quotidienne.

Volontairement, contrairement à mon habitude, je ne m'exprimerai pas sur une vision stratégique pour l'ESRI, ne sachant comment interpréter,

Le constat d'un retour en force du "chacun pour soi".

Le constat de clichés que je croyais dépassés.

Le constat de contradictions entre attentes vis-à-vis de l'ESRI et actions mises en œuvre.

Le constat de freins à la construction d'UBFC tant au sein de la communauté universitaire, qu'à l'extérieur.

Il y a urgence à réunir les acteurs pour que soit décidée l'orientation à retenir en tirant avec lucidité tous les enseignements de l'évaluation de l'I-site : poursuivre et intensifier la dynamique collective pour construire l'UBFC ?

Enfin, à titre personnel, je voudrais simplement souligner tout l'intérêt des graduate schools. Ce serait une erreur d'y voir la même démarche d'exclusion que celle du pilotage de l'I-site. Cette démarche ne s'apparente pas à une logique d'excellence plus ou moins auto-proclamée, mais à une logique d'exigence et d'humilité qui trouve naturellement sa place dans la globalité des missions d'une université, qui favorise une formation portée par la recherche, en appui au développement des PME et PMI et au dialogue entre chercheurs et citoyens.

Il est fait état ici d'un élargissement de cette démarche aux Sciences humaines et sociales. Sans doute faut-il rappeler à cette occasion combien "à l'heure des théories du complot et de la méfiance vis-à-vis des progrès technologiques il est plus que nécessaire de bâtir une société de la connaissance".

Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 1-5 est un rapport d'information des conseillers régionaux sur les évaluations conduites depuis 2016, sur le suivi de leurs recommandations et sur les évaluations terminées en 2021 :

- Depuis 2016, 20 évaluations ont été réalisées sur les programmes européens 2014-2020 et 14 sur les politiques publiques régionales.
- En 2021, le programme annuel d'évaluation compte 9 évaluations.

Ces évaluations concernent la plupart des domaines d'intervention de la Région : économie, formation, transition énergétique, lycées, culture...

Avis du CESER

Le CESER souligne le grand intérêt des informations communiquées dans le rapport 1-5. Cette communication contribue à renforcer la culture de l'évaluation au sein de la Région. Le CESER a pu constater que cette culture était déjà une réalité à la Région. En effet, depuis la fusion, la démarche d'évaluation s'est progressivement étoffée et structurée pour aboutir à une démarche globale visant à faire de l'évaluation un outil majeur du pilotage de l'action régionale. Ainsi, chaque année, de nombreuses évaluations sont réalisées, avec une forte mobilisation de la collectivité pour préparer et suivre les évaluations, mais aussi pour capitaliser sur leurs enseignements et donner suite aux recommandations produites. L'évaluation obligatoire des programmes européens est venue conforter cette dynamique d'ensemble.

Ce type de communication sur les évaluations réalisées (ou en cours) est essentiel pour les élus régionaux et pour les partenaires de la collectivité, dont le CESER. Les informations communiquées permettent en effet à la collectivité de s'inscrire dans un processus continu d'adaptation et d'amélioration des politiques publiques régionales, en complémentarité d'autres démarches (suivi du projet de mandat, contrôle de gestion...). Ces informations sont également importantes pour le CESER qui pourra en tenir compte dans ses propres travaux (avis sur les politiques publiques régionales, autosaisines...).

Dans la perspective des travaux évaluatifs à venir, le CESER réaffirme sa volonté de jouer son rôle auprès de la Région, les CESER ayant pour mission "de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales" (cf. loi NOTRe). À ce titre, il entend participer activement au comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité, ainsi qu'aux comités de pilotage évaluatifs qui seront mis en place. Il s'agira notamment de porter le point de vue de la société civile organisée, dans l'objectif de co-construire des politiques publiques toujours plus en adéquation avec les besoins des territoires et des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 3 abstentions.



Guy Zima, au nom de la CGT

La CGT réaffirme son intérêt à l'évaluation des politiques publiques en ce qu'elle vise à l'amélioration et la transparence. Nous apprécions donc les intentions portées par la région Bourgogne-Franche-Comté en ce domaine. Nous pensons que le CESER peut utilement contribuer notamment en :

- l'associant à la définition des critères de l'évaluation d'une politique publique donnée,
- participant aux comités de pilotage, de suivi, etc. mis en place et chargés de l'évaluation des politiques publiques,
- participant aux débats autour des résultats des évaluations en lien avec les parties prenantes (décideurs politiques, bénéficiaires, agents, etc.)

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Après avoir rappelé le poids de la filière en Bourgogne-Franche-Comté (350 établissements, 45 000 salariés, soit 5,1 % de l'emploi salarié régional), le rapport présente la situation et les enjeux de la filière. Il ressort des analyses que celle-ci est fortement exposée car elle présente un tissu industriel composé surtout d'activités mécaniques ou métallurgiques qui seront impactées par le passage de la motorisation du thermique à l'électrique.

Sur le plan de l'emploi, de nombreuses entreprises de la filière vont devoir réduire leurs effectifs et certaines ne survivront pas. Des estimations à 6-7 ans présagent d'une menace sur 1 500 emplois directement liés à la motorisation thermique, 4 000 emplois sur le périmètre plus large du cœur de la filière, et de l'ordre de 6 000 emplois sur l'ensemble de la filière de la Bourgogne-Franche-Comté.

Les créations d'emplois liés aux nouvelles opportunités au sein de la filière automobile sont par ailleurs encore incertaines et ne pourront couvrir que partiellement les pertes.

L'assemblée régionale est invitée à prendre acte de la situation de la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté et de la nécessité de préparer un plan d'actions pour l'accompagner sur la période 2022-2024.

Avis du CESER

Le CESER prend acte de ce rapport de situation très complet.

Dans la perspective du plan d'actions annoncé en 2022, le CESER rappelle que la filière automobile ne se limite pas aux seuls constructeurs. Certes, l'usage statistique, comme le précise la note 1 du document, définit l'industrie automobile selon "les activités de construction de véhicules automobiles, fabrication de carrosseries et remorques, fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles et fabrication d'autres équipements automobiles." Cependant, la filière concerne de nombreux autres secteurs : concessionnaires, garagistes, stations-services, services à l'industrie... Même si leur code NAF ne les relie pas directement à l'industrie automobile, ils sont des maillons importants du tissu économique de proximité, aussi touchés par les mutations en cours. À ce titre, leur situation doit être considérée, et des solutions d'accompagnement devront leur être apportées.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées (financières et organisationnelles) par l'ensemble des sous-traitants et leurs salariés.

Le futur de l'automobile passe certainement aussi par l'évolution des matériaux. Par exemple, le recours à des matériaux composites et/ou biosourcés constitue un volet à part entière parmi les technologies d'allègement. Ces matériaux, développés à partir de fibres d'origine végétale, présentent plusieurs avantages : une masse plus faible bien qu'offrant une performance égale à celle des matériaux habituels et un impact environnemental réduit. Des startups sont en capacité de produire de telles solutions. Encore faut-il qu'elles rencontrent sur le territoire des acteurs industriels en capacité de produire ces matériaux. Le rapport n'aborde pas ce sujet, qui offre pourtant des opportunités créatrices d'emploi.

Le CESER rappelle que le volet formation relève désormais essentiellement des branches professionnelles. Toutefois, forte de son expérience, la Région se doit de mobiliser les acteurs autour de dispositifs du type "mieux vaut former que licencier ou chômer", sans omettre la responsabilité sociétale des parties prenantes.

Plus globalement, le CESER attend que la Région joue pleinement un rôle organisationnel dans les évolutions en cours et à venir de la filière.

Toutefois, cette filière étant stratégique pour notre Nation, il nous semble opportun de solliciter l'État et l'Europe à la hauteur des enjeux pour accompagner celle-ci à franchir cette double crise, structurelle (passage à l'électrique) et conjoncturelle, voire géopolitique (semi-conducteurs).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

Joseph Battault, au nom de la CFDT

La CFDT votera cet avis, nous en partageons les recommandations et la volonté de préparer les mutations de cette filière majeure dans notre région.

Nous devons aborder cette question en la replaçant dans le contexte de transition énergétique et donc de mutation des mobilités. Aujourd'hui aucune énergie ne remplacera à elle seule les énergies fossiles. C'est dans le mix énergétique qu'il faut rechercher des solutions. Il est nécessaire de prendre en compte aussi les coûts énergétiques de fabrication pour établir un bilan complet.

C'est la mutation des mobilités qui construira l'avenir. L'énergie la plus propre c'est celle qu'on ne dépense pas. L'avenir se jouera principalement autour du développement des transports collectifs, covoiturage compris. Au final il faudra moins de véhicules individuels. Il ne s'agit pas tant d'être moins mobiles que de développer des mobilités de qualité.

Regarder l'avenir de la filière automobile avec cette analyse nous oblige donc à ne pas penser l'avenir de l'emploi des salariés seulement dans l'entreprise et dans la filière qui ne peuvent pas s'exonérer de leur responsabilité pour autant. C'est un travail territorial à mener au niveau régional et local.

Le CESER peut et doit prendre toute sa place dans ce travail spécifique. Il peut s'appuyer sur les travaux en cours et récents des commissions mobilités énergie, économie emploi, formation recherche. Ces travaux doivent nous permettre de construire une parole collective du CESER sur cette filière industrielle majeure dans notre région.

Avant de recommander la mise en place de formations, il est nécessaire d'établir un diagnostic partagé. La CFDT demande l'ouverture d'une concertation et d'un dialogue social sous la responsabilité du Conseil régional. Pour cela on peut s'appuyer sur l'avis "Le dialogue social territorial" adopté en 2013. Il reste d'actualité.

Guy Zima, au nom de la CGT

La CGT partage les questionnements de la commission sur l'extension de la réflexion au-delà des seuls constructeurs mais bien sur l'ensemble des sous-traitants de la filière. Les choix opérés par les groupes ne sauraient les dégager de responsabilités en tant que donneurs d'ordre. Les collectivités ne peuvent être l'accompagnant social d'objectifs financiers.

Bénéficiaires de subventions publiques à des titres divers, ils doivent être amenés à rendre compte et les collectivités doivent conditionner les aides à des objectifs concrets et envisager des clauses de remboursements le cas échéant.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

En termes de présentation, ces éléments de bilan sont organisés dans le rapport selon les 5 finalités du développement durable :

- Finalité 1 : Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations
- Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Avis du CESER

Le CESER a bien conscience que le rapport annuel de développement durable (RADD) constitue un exercice imposé et que les enjeux qui lui sont attachés en tant que tels sont très limités. Mais le CESER en est saisi chaque année et se doit de faire part de ses remarques à la Région sans tenir compte de cela. Cette version 2020-2021 du RADD comporte des manques importants que le CESER se devait de souligner.

Le CESER constate que sur les 90 pages du RADD, la partie relative à la Finalité 2 "Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources naturels" occupe à peine plus d'une page (contre 10 pages pour cette même partie en 2020 et contre 17 pages de ce RADD 2020-2021 pour les enjeux de transition énergétique et de mobilité). Le CESER trouve particulièrement regrettable un tel affichage alors qu'un plan de communication spécifique prenant pour base ce RADD est prévu par la Région. Cela est surprenant d'autant alors que la Région est, par exemple, chef de file en matière de biodiversité. De plus, les interventions de la Région concernant l'eau et les milieux aquatiques ne sont absolument pas mises en avant alors qu'ils constituent des Objectifs de développement durable bien identifiés (ODD 14 : Vie aquatique et ODD 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement) et ce, au moment même où le Plan de mandat 2021-2028 déclare l'eau grande cause régionale. Même chose concernant la quasi-absence de tout élément lié aux politiques régionales menées en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) (sauf écolycée) ou des déchets (hors lycées et RT2E¹) avec notamment les actions de mise en œuvre du PRPGD et de la FREC² (ces deux derniers documents ne sont cités à aucun moment dans ce RADD).

Depuis plusieurs années, le CESER regrettait également l'absence de prise en compte dans le RADD des éléments des politiques régionales liées directement ou indirectement à la question qui constitue pourtant l'une de ses priorités régionales via le SRADDET, celle de la gestion économe des espaces. Avec satisfaction, le CESER a bien noté que ce RADD fait apparaître cette année des éléments relatifs à la politique de la Région sur le soutien à la requalification des friches. C'est un bon début. Cependant, le CESER regrette que ce RADD demeure bien trop évasif sur les enjeux de la sobriété foncière et de la lutte contre l'artificialisation des sols alors même que la Région agit. Le CESER s'interroge : Pourquoi l'action de la Région sur la question de la sobriété foncière ne trouve-t-elle pas sa place dans le RADD ? Le CESER demande ainsi à nouveau que le RADD fasse au moins mention de l'action du Réseau d'observation de la consommation des espaces en région (ROCER).

(1) Réseau de la transition écologique et économique.

(2) Plan régional de prévention et de gestion des déchets et Feuille de route Économie circulaire.

En conclusion, l'impression qui est donnée à la seule lecture de ce RADD est tout simplement celle d'un Conseil régional presque totalement étranger à l'action en lien avec la préservation et la protection des milieux et des ressources naturelles. Il y avait pourtant matière sur ces sujets, la Région n'étant évidemment pas inactive (voir encadré ci-dessous). Heureusement, le CESER est au fait de l'action régionale menée sur ces sujets et la lecture du Plan de mandat 2021-2028 rassure également quelque peu en la matière.

Quelques exemples de ce qu'aurait pu intégrer ce RADD 2020-2021 concernant la Finalité 2 "Préserver de la biodiversité, protection des milieux et des ressources" :

- Adoption de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) par délibération du 9 octobre 2020.
- Entre septembre 2020 et septembre 2021, la Région a mis en place et étendu des moyens financiers d'accompagnement sur le territoire régional à hauteur de plus de 2 M d'euros. Ceux-ci sont attribués à des projets sur des milieux naturels, forestiers et aquatiques (et les trames verte et bleue) pour des actions de préservation, renaturation ou réhabilitation des fonctionnalités écologiques.
- Projet de production d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) régional millésimé 2021/2011 et 2017/2018 dont le travail a débuté en 2020.
- Travail à la mise en place d'un Observatoire régional des déchets (ORB) qui sera porté par ALTERRE BFC.
- Première réunion de la CCES³ le 17 décembre 2020. Elle a permis notamment à l'ADEME, à ALTERRE BFC et au Conseil régional de faire le point sur la situation actuelle de mise en œuvre du PRPGD.
- Une exposition en 8 panneaux sur la prévention des déchets ménagers a été réalisée, complétée par 8 vidéos sur les gestes quotidiens de prévention.
- À l'occasion de réunions organisées par les services de l'État dans chacun des 8 départements entre octobre et novembre 2020, la Région a pu présenter les enjeux et les objectifs du PRPGD ainsi que les dernières actualités en lien avec la gestion des déchets.
- Dans le domaine des déchets, la Région anime un réseau régional ouvert aux EPCI en charge de la gestion des déchets ménagers. En 2020, deux rencontres ont été organisées : sur l'exposition déchets (conception, utilisation) et sur la présentation de la Loi AGECL.
- Par ailleurs, la Région participe au réseau A3P (Animateurs de Plans et Programmes de Prévention des déchets) animé par l'ADEME, avec notamment une rencontre en février 2021 sur la thématique des biodéchets. Ce réseau est engagé dans des plans d'action en faveur de l'économie circulaire et est également ouvert aux collectivités en charge de la gestion des déchets.
- Soutien de la Région au programme d'actions 2021 de GRAINE BFC sur l'EEDD avec l'affirmation de son rôle comme véritable "tête de réseau" sur cette thématique.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

(3) Commission Consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
**Présentation du bilan réglementaire du SRADDET
et lancement d'une procédure de modification**

Rapporteuse : Annick GUYÉNOT

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce rapport a deux objets. D'abord, le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, conformément à l'article L.4251-10 du CGCT, doit faire l'objet d'un bilan réglementaire de sa mise en œuvre par suite du renouvellement des conseillers régionaux. Ce bilan doit ensuite permettre au Conseil régional de délibérer quant à l'évolution du schéma : maintien en vigueur, modification, révision partielle ou totale, abrogation.

Selon le rapport, l'économie générale et les grandes orientations du SRADDET adopté en juin 2020 restent pertinentes. Toutefois, la loi "climat et résilience" du 22 août 2021 impose un nouvel agenda de la planification des territoires pour mieux gérer les phénomènes d'artificialisation des sols. Le principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est ainsi imposé par la loi qui fixe également le calendrier de réalisation de cet objectif (tranches successives de 10 ans à partir de 2021, avec une réduction de 50 % minimum de la consommation d'espace pour la première tranche 2021-2031). Cette nouvelle donne législative conduit à proposer sa modification.

De plus, au-delà de la règle du ZAN, la loi "climat et résilience" prévoit que les nouvelles obligations directement imposées par la loi soient intégrées par modification du SRADDET. En l'espèce, cela concerne les domaines de la logistique et de la gestion et prévention des déchets :

- l'article 219 de la loi "climat et résilience" impose un nouvel objectif régional en matière de logistique qui doit être introduit dans le SRADDET dès sa première révision ou modification postérieure à la loi.
- la Région doit modifier son SRADDET pour se conformer à l'ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et ses mesures d'application (cf. article 10 III. de ladite ordonnance).

En conséquence, ce rapport propose que la Région engage une procédure de modification du SRADDET sur le périmètre rendu obligatoire par la loi, à savoir :

- intégration des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) conformément à l'article 194 de la loi "climat et résilience" ;
- adjonction d'un volet "logistique" conformément à l'article 219 de la loi "climat et résilience" ;
- actualisation de la partie déchets conformément à l'ordonnance n°2020-920 relative à la prévention et à la gestion des déchets.

Avis du CESER

Sur le bilan de la mise en œuvre

Le CESER souligne que le bilan de mise en œuvre du SRADDET après les élections régionales constitue une obligation légale plutôt démocratique tout particulièrement en cas de basculement politique des exécutifs.

Le CESER note d'abord la qualité de ce rapport, concis tout en étant complet et particulièrement lisible.

Comme le rappelle le rapport, le SRADDET ayant été approuvé en septembre 2020 et les élections régionales datant de juin 2021, ce premier bilan porte donc sur une durée effective de mise en œuvre trop courte pour être significative surtout dans le cadre d'une projection à 2050. Ainsi, le CESER ne peut raisonnablement pas porter un regard critique précis sur ce bilan. Néanmoins, le CESER salue la dynamique rapide de mise en œuvre opérationnelle d'ores et déjà engagée par le Conseil régional sur un certain nombre d'orientations avec, par exemple, des mesures d'accompagnement des acteurs locaux. Notons que ces mesures d'accompagnement répondent clairement aux préconisations formulées par le CESER dans son rapport "*Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?*" de 2017.

De plus, des réflexions intéressantes sont conduites.

En effet, la Région souhaite investir le volet de l'accompagnement des transitions afin de revisiter les modèles de développement des territoires, permettant ainsi de définir les termes et conditions d'une attractivité plus durable. On peut citer l'étude en cours sur le "bonheur territorial" qui vise à réfléchir à des indicateurs alternatifs à ceux habituellement utilisés pour rendre compte de la croissance d'un territoire (PIB, démographie, emploi). Celle-ci est réalisée par la Région et la MSHE¹ de Besançon pour un partenariat de 24 mois. L'objectif est double : crédibiliser les approches alternatives par une réflexion organisée sur le sujet, et alimenter progressivement l'outil ICI 2050 en indicateurs innovants.

On peut aussi évoquer la mise en place d'un Groupe régional pour l'adaptation au changement climatique (GRACC) institué d'un commun accord entre la Région, l'ADEME, la DREAL, les 3 Agences de l'eau (Rhône-Méditerranée-Corse, Seine Normandie et Loire Bretagne), la DRAAF et l'Office Français de la biodiversité (OFB) qui ont souhaité engager une dynamique de travail collective à l'échelle régionale.

En liant tous ces éléments (et bien d'autres détaillés dans le rapport mais sur lesquels nous ne reviendrons pas ici), la Région prouve sa volonté effective et immédiate de travailler dans le sens d'une appropriation et d'une prise en compte du SRADDET. C'est le principal enseignement, mais pas le moindre, que le CESER peut tirer de ce bilan et il est positif. Gageons aussi que ce bilan de mise en œuvre servira d'aiguillon de rappel à l'ensemble des élus régionaux quant aux impératifs posés par le SRADDET, impératifs qui doivent être pris en compte localement.

Dans le même temps, le CESER souligne qu'il faudra prévoir une date d'échéance pour mesurer précisément la qualité de la mise en œuvre du SRADDET après plusieurs années d'engagement.

Enfin, sans nul doute, les débats relatifs au Plan de mandat 2021-2028 résonneront avec ce rapport de la Région, nombre des thématiques de ce projet se retrouvant précisément dans le SRADDET.

Sur le champ ouvert par les propositions de modification

La 4^e partie du rapport concerne les perspectives d'évolution du SRADDET. Il y en a 3 détaillées en ouverture de cet avis (ZAN, logistique et déchets). Le CESER n'a pas de remarque particulière à formuler car il s'agit de la stricte prise en compte d'obligations législatives introduites postérieurement à l'adoption du SRADDET par la Région.

Le SRADDET du Conseil régional reste et restera fondamentalement le même que celui adopté en juin 2020 et sa mise en œuvre va donc pouvoir s'inscrire en totale continuité avec le mandat précédent comme le note d'ailleurs le rapport : "*l'économie générale [du SRADDET] et les grandes orientations restent pertinentes*".

Vote du CESER : adopté à la majorité - 1 contre, 2 abstentions.

(1) Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude-Nicolas Ledoux.



Avis sur le rapport 4-8 de l'Exécutif régional

**Classement de la Réserve naturelle régionale
des tourbières du Bief du Nanchez (Jura)**

Rapporteur : Thierry RIGAUD

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans le cadre de son pouvoir réglementaire dévolu par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, le Conseil régional décide des créations des nouvelles réserves naturelles régionales (RNR). Par courrier conjoint en date du 10 décembre 2020, la Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura et le Maire de la commune de Nanchez (39) ont donc adressé un dossier de demande de classement en RNR du site des tourbières du Bief du Nanchez, situé sur les communes de Nanchez et de Grande-Rivière Château dans le département du Jura.

Ce rapport présente également un état des lieux du réseau des RNR de Bourgogne-Franche-Comté et ses perspectives d'extension. En incluant cette nouvelle réserve, la région comptera 19 RNR, pour 4925 ha.

Avis du CESER

Le CESER salue le travail important réalisé localement depuis près de 20 ans pour faire aboutir cette démarche. Il se félicite de ce classement, qui constitue à la fois un aboutissement et le début d'un nouveau projet. Le CESER note tout particulièrement la démarche de recherche de maîtrise foncière menée de 2010 à 2020, ayant abouti à l'acquisition par la commune de Nanchez de nombreuses parcelles. Ces acquisitions permettent d'étendre sensiblement le périmètre du projet de RNR, passant de 28 ha initialement à 48 ha aujourd'hui. Ce résultat est le fruit d'un travail pédagogique de terrain, auprès notamment des propriétaires privés, qui est à saluer.

La poursuite du travail concernera la réalisation du plan de gestion. Sur ce point, le CESER souhaiterait pouvoir être saisi en amont par la Région, au moment de la finalisation de ce plan de gestion.

Le CESER a également bien pris note de l'état des lieux du réseau des RNR de Bourgogne-Franche-Comté et de ses perspectives d'extension (3 autres créations envisagées durant la prochaine mandature).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.



Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

La CGT se félicite de ce nouveau classement en réserve naturelle régionale d'une zone à haut intérêt écologique et environnemental, les tourbières étant des zones en voie de disparition en France.

Elle partage l'avis formulé par le CESER.

Elle se soucie particulièrement des étapes suivant ce classement, à savoir : la désignation du gestionnaire et l'instauration d'un comité consultatif par la Région puis l'approbation du plan de gestion.

À cet égard, la CGT trouve dommage que le CESER ne soit pas membre du PNR (Parc Naturel Régional) du Haut-Jura, organisme pressenti par la Région pour être gestionnaire de cette nouvelle réserve. Ce qui aurait donné un accès direct à l'information au CESER sur cette réserve d'autant que c'est le seul PNR où le CESER n'est pas représenté.

La CGT votera cet avis.

Avis sur le rapport 4-3 de l'Exécutif régional
**Rapport d'activité de SNCF Voyageurs relatif
au réseau TER Bourgogne-Franche-Comté
pour l'année 2020**

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

SNCF Voyageurs a communiqué au second semestre 2021 son rapport d'activité pour l'année 2020 à la Région Bourgogne-Franche-Comté. Selon l'article 38.3 de la convention Bourgogne-Franche-Comté TER 2018-2025, SNCF Voyageurs transmet à la Région un rapport annuel d'activité, correspondant à l'indicateur 5 du socle d'information convenu entre l'Association des Régions de France et SNCF Voyageurs et conforme a minima à l'arrêté du 17 mars 2016 listant les informations transmises annuellement par SNCF Voyageurs aux autorités organisatrices régionales de transport ferroviaire.

Ce rapport est composé de trois parties : la première dédiée à la description du service en matière de gouvernance et d'offre, la deuxième relative à l'exécution du service, détaillant l'offre effectivement réalisée ainsi que la gestion du patrimoine et des investissements et la troisième partie relative à la qualité de service.

Les bilans de l'activité du TER Bourgogne-Franche-Comté des services annuels 2018 et 2019 ont été présentés directement en Assemblée plénière par l'exploitant SNCF Voyageurs. En l'absence d'une telle présentation pour 2020, une synthèse du rapport d'activités est jointe en annexe au rapport de l'exécutif, mettant en lumière les données significatives communiquées par l'exploitant, sans analyses complémentaires des services.

Avis du CESER

Le CESER mesure et souligne les efforts fournis par la Région, élus et Services, ayant permis de maintenir un service de qualité malgré la conjoncture marquée par le bouleversement brutal et inédit de la crise sanitaire. Il note que la Bourgogne-Franche-Comté a été la seule région à avoir diminué son offre pendant la crise de l'ordre de 30 % alors que la fréquentation baissait de 50 %.

Cet ajustement a permis notamment une économie non négligeable de 28 M€ sur les coûts de fonctionnement.

S'agissant de la régularité, la gestion du patrimoine et les investissements

Le CESER a pris bonne note de l'impact considérable et aléatoire des phénomènes extérieurs (accidents causés par des personnes, animaux, aléas climatiques) sur le taux de régularité des trains, la réparation et la maintenance des matériels.

Le CESER note que ce taux de ponctualité augmente de 3 points, passant de 89,23 % en décembre 2019 à 92,76 % en décembre 2020.

Notant en particulier la vulnérabilité des matériels Automoteurs, le CESER a bien noté la réflexion en cours de la Région sur la maintenance du parc actuel d'engins. Il note que le matériel représente une part majeure (42,13 %) de motif de non ponctualité, suivi de la production (19,57 %) et de la traction (15,83 %).

S'agissant de l'offre

Le CESER note qu'à partir du 1^{er} mai 2020, un nouvel accord de tarification régionale sur l'axe Nevers-Paris a été mis en place afin que les usagers aient accès aux tarifications régionales des régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Le CESER rappelle que dans son avis sur l'avenant n°3 de la convention d'exploitation TER (12/11/2019), il invitait aussi la Région à simplifier la reconnaissance mutuelle avec les cartes nationales SNCF.

Il a bien noté que ce sujet de tarification était traité par les Services.

Le CESER s'inquiète du taux de ponctualité en dessous de la moyenne sur l'axe nord Laroche-Paris desservant la région parisienne. Les problèmes s'accumulent et deviennent récurrents, pouvant décourager de plus en plus d'usagers de prendre le train.

S'agissant de la distribution et l'achat de billets

Le CESER renouvelle son attachement à une présence humaine indispensable dans les lieux où les caractéristiques de la population et les habitudes de transport ne permettent pas encore aux évolutions technologiques de remplacer l'accompagnement humain.

Il note néanmoins que le dispositif "Allô Billet ?", qui permet, en relais du Service Mobigo fermé le dimanche, d'acheter son billet entre 72h jusqu'à 10 minutes avant le départ par téléphone, va dans le sens d'un maintien d'une médiation humaine. Le CESER souhaite que ce dispositif soit bien abordable également via téléphones mobiles et filaires.

Le CESER souligne encore que sur certains axes (Dijon, Besançon, notamment) pourtant fréquentés, des enquêtes réalisées sur le temps d'attente en gare pour acheter les billets révèlent encore des délais souvent longs (30 à 45 minutes), pouvant in fine décourager certains usagers d'acheter leur billet à des guichets physiques.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.

Guy Zima, au nom de CGT

Si l'avis de la commission souligne les efforts de la Région, des élus et des services, je voudrais pour la CGT y associer les salariés du groupe SNCF, ainsi que des sous-traitants qui ont œuvré dans des conditions parfois compliquées, à rendre ce service possible en ces temps de pandémie.

Pas de télétravail pour les conducteurs, contrôleurs, vendeurs, agents d'escale, d'entretien du matériel roulant, comme de ceux plus invisibles qui assurent l'entretien des infrastructures et gèrent les circulations.

Si les réussites sont bien mises en avant dans ce rapport et dans l'avis, quelques zones d'ombre sont toutefois à signaler comme celles de la régularité et le manque de moyens mis en place pour y remédier ou pour le moins tenter d'en amoindrir les effets sur les usagers.

La baisse de la présence humaine dans les gares et les trains, les règles de contrôle à bord, restent des points noirs mal vécus par tous qu'il convient de souligner à nouveau.

L'indicateur d'évolution des différents canaux de distribution est juste en termes de résultat quantitatif, en revanche, l'analyse qualitative en termes de choix des usagers est faussée par la disparition progressive mais continue de la présence humaine. Entre cause et conséquence, chacun son avis mais la question demeure.

Les questions des matériels roulants, de leur mise à jour technique pour certains, des ateliers d'entretien pour ceux à venir sont des points d'attention majeurs qu'il faudra traiter.

Sous la réserve de ces précisions, la CGT votera l'avis.

Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA

TER AGC (Autorail Grande Capacité)

L'UNSA aimerait avoir un point d'information sur la budgétisation de la rénovation des TER AGC. À ce jour le contrat n'est apparemment pas signé avec SNCF. Un autre prestataire est-il à l'étude ?

Si cette maintenance de rénovation n'est pas faite dans les temps, les AGC ne rouleront plus pour une problématique de potentiel. (Temps entre les révisions afin de faire des vérifications et de l'entretien particulier).

Nous aimerions également avoir des informations sur le nouvel établissement qui fera l'entretien des nouvelles rames Régiolis. Cela sera-t-il fait par Alstom Belfort ? Les agents SNCF sont en attente d'informations. En attendant les premières rames seront en partie entretenues à Nevers, sauf pour les essais 1500V. N'aurait-il pas été opportun de créer une ligne 1500V à Nevers ?

Si la rénovation est faite par la SNCF elle pourrait se faire dans un délai raisonnable. En revanche, si c'est un autre prestataire, celui-ci devra conduire une étude conséquente de la rénovation. Cette étude rallongera sensiblement le délai avant la prise en charge des engins.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

La FNAUT BFC note avec satisfaction que la région est celle qui a vendu le plus de Pass Jeunes TER en été 2020, ce qui prouve l'intérêt du train pour les jeunes. Cette opération mérite d'être renouvelée. Un autre point positif : l'augmentation du taux de ponctualité pour 2020. À pondérer toutefois avec le nombre de TER circulant moins important qu'en 2019.

La FNAUT note plusieurs points de vigilance :

- Sur la baisse de l'offre : elle est compréhensible pour le premier confinement et éventuellement sur le deuxième mais moins pour le reste de l'année. Pour élargir le sujet, l'été 2021, période d'attractivité touristique, aurait dû voir le retour de 100 % des TER, en particulier sur la ligne des Hirondelles ou du Morvan. La FNAUT comprend néanmoins l'impossibilité autour de Dijon ou sur la ligne des Horlogers car les travaux ne le permettaient pas.
- L'augmentation de tarifs pour l'année 2022 devrait être reportée pour tenir des aléas de la crise sanitaire et faire revenir les usagers vers le TER. Les bas tarifs sont toujours prisés par les usagers en particulier par les occasionnels.
- La liaison Laroche Paris a subi une régularité moindre en 2020. Rappelons que celle-ci est la plus fréquentée du réseau BFC. Des actions correctives rapides doivent être apportées pour ne pas perdre des usagers sans que cela soit fait au détriment d'autres liaisons comme Laroche Auxerre Morvan.
- Un retour sur l'impact de la suspension des circulations entre Autun et Étang-sur-Arroux ou Oyonnax-St Claude doit être mesuré et porté à la connaissance du CESER.

Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional

Avenant n° 5 à la Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2018-2025

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Cet avenant vise d'une part à régulariser les différentes évolutions de service mises en œuvre au cours des services annuels 2020 et 2021 et d'autre part à acter les décomptes définitifs 2019, 2020 et les devis 2021 et 2022.

Avis du CESER

En points positifs, le CESER salue :

- la conclusion d'un accord entre la Région et la SNCF,
- les efforts de la Région en termes d'investissement sur de nouveaux matériels,
- les efforts en matière de lisibilité de l'offre sur la ligne Belfort-Delle.

Le CESER rappelle quelques points de vigilance :

- Importance de la prise en charge des personnes à mobilité réduite par du personnel compétent et formé.
- Développement de liaisons avec la Suisse (avis sur l'avenant n° 4 à la convention TER, 9/12/2019). Le CESER suivra avec intérêt ce dossier via un échange avec les élus et les services de la Région concernés.
- Maintenance : le CESER souligne la question de l'avenir du parc des rames X73500. Le rapport indique la levée des obligations de circulation en Unité Multiple de ces rames et le fait de les placer en "garées bon état" à compter du service annuel 2022.

Le CESER souligne que ces rames peuvent garder une utilité notamment dans des cas d'aléas climatiques causés par la neige et les chutes de bois sur les voies. Il a bien noté que la Région menait une réflexion sur la maintenance à mi-vie de ce parc.

Il souligne et s'inquiète de l'adaptation effective de l'atelier de Dijon à la maintenance des engins Régiolis.

Entreposage de vélos à bord des trains. La loi impose l'adaptation des nouveaux trains au transport de vélos. Une problématique forte demeure pour les trains existants, peu adaptés au transport de vélos, en particulier sur certains axes desservis et à certaines périodes. Le CESER souligne des retours d'expériences d'agents SNCF qui rencontrent des difficultés importantes pour gérer ces situations qui s'entrechoquent, entre, usagers de vélos d'une part et d'autre part passagers à pied.

Le CESER invite la Région et la SNCF, en lien avec les associations concernées, à mener une réflexion sur le sujet, en précisant que les solutions à cette question sont diverses et mises en œuvre dans d'autres régions, comme des systèmes de réservation de place en amont du voyage par les usagers en vélo.

S'agissant de la ligne Belfort-Delle, le CESER salue la réflexion en cours avec le Canton du Jura pour améliorer l'offre. Il souhaite qu'à cette réflexion soit associés si ce n'est déjà fait les EPCI et les Départements, pour notamment traiter de l'enjeu du transport des élèves sur cette ligne.

Le CESER suivra attentivement ces dossiers de liaisons (Belfort Delle, Liaisons vers la Suisse, Perspectives de développement de la liaison Nord de la BFC et région parisienne) notamment via des échanges prochains qui seront à organiser avec les élus et les services du Conseil régional en charge de ces sujets.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 12 abstentions.

Guy Zima, au nom de la CGT

Cet avenant n° 5 de la convention TER règle entre l'opérateur et l'Autorité organisatrice, les exercices antérieurs et arrête un devis 2022 sur la base du plan de transport annuel défini.

Le temps pris pour conclure cet avenant est à la hauteur des enjeux financiers qu'il porte pour les parties. La réalité pandémique nous fait sortir de la trajectoire financière tracée initialement et a amené à des négociations tendues avec rétrocession d'APLD perçue et autres concessions.

La CGT appuie les thèmes repris par la commission, notamment en termes d'enjeux pour le matériel, les opérations mi vie des AGC et la construction d'un atelier pour les Régiolis. Nous sommes réservés sur la solution technique apportée aux 73500 et au Garage bon état envisagé, alors que des trains sont souvent non assurés par manque de matériel disponible.

La CGT appelle fortement à mesurer les impacts financiers de cet avenant principalement sur l'affichage de "remise commerciale" qui, si elle flatte l'égo de celui qui l'obtient, fait monter la pression sur celui qui la concède, sur ses organisations et ses salariés. Derrière chaque économie, il y a inmanquablement du service, de l'emploi et des conditions de travail posées en variable d'ajustement.

La préservation des finances de la Région s'entend et elle est légitime, mais n'est pas neutre et nos craintes sur le futur de ces relations sont fondées.

En conséquence de ces remarques, la CGT s'abstiendra sur l'avis proposé.



Rapporteur : Corinne Molina

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La loi du 4 août 2014 "pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" prescrit aux collectivités territoriales (article 61) de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans sa première partie, cette 5^e édition du rapport présente pour la collectivité régionale, le bilan des activités menées en 2020/2021 et les plans d'actions 2022 d'une part et la situation comparée entre les hommes et femmes de la même entité employeuse. Il expose ensuite les grands axes de la politique publique égalité de la Région en matière d'égalité femmes-hommes, complétés par les plans d'action 2022. Le rapport s'achève sur un focus des inégalités exacerbées par la pandémie Covid-19. Il est à noter que depuis deux éditions, les résultats statistiques ont été enrichis de nouvelles observations genrées, en particulier grâce à la méthode dite de calcul vertical. Cette méthode compare la répartition au sein d'un même groupe (verticalement) sur un sujet, et non plus horizontalement, entre les femmes et les hommes.

Avis du CESER

Le CESER regrette que les services de la région n'aient pu lui présenter le rapport en séance comme les années précédentes. Quelques précisions auraient été bienvenues pour affiner l'avis.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des précédents et contribue à la production de données genrées que nous appelons de nos vœux dans nos différentes préconisations.

On constate une tendance satisfaisante pour la réduction des écarts entre femmes et hommes même si le rythme s'inscrit dans un temps qui est long, voire trop long.

Il faut saluer la proportion, dans la collectivité, de travailleurs et travailleuses handicapé(e)s, qui est largement au-dessus du taux légal.

La présentation dans ce rapport de statistiques sur l'avancement par échelon ne nous paraît pas assez significative renvoyant à des quotas réglementés. Néanmoins, les écarts en avancements de grade se réduisent favorablement même si l'évolution est lente.

Les femmes demeurent sous représentées dans les postes d'encadrement. L'écart salarial entre femmes et hommes est toujours plus marqué sur les catégories professionnelles supérieures.

Par ailleurs, le CESER encourage la Région dans les actions de formation et de sensibilisation de la jeunesse aux enjeux d'égalité. Il apprécie également la reprise des préconisations du CESER dans les plans d'actions de la Région notamment celles relatives à l'avis sur la monoparentalité et l'isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté.

Nous notons que les inégalités continuent d'être amplifiées par les effets de la pandémie de la Covid-19.

Le CESER se satisfait que des actions soient envisagées en direction de l'enseignement supérieur après celles initiées en direction du monde du sport.

Le CESER invite la collectivité régionale à se saisir de l'opportunité des futurs recrutements pour accélérer la réduction des écarts encore marqués.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr